



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 157 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat	4
A. Considérations générales	4
B. Utilisation des crédits	4
C. Activités d'appui de la mission	8
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	9
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	9
III. Exécution du budget	25
A. Ressources financières	25
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	26
C. Analyse des dépenses	26
D. Autres produits et ajustements	27
E. Contributions non budgétisées	27
IV. Analyse des écarts	27
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	30



Résumé

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante organique et composante appui).

Au cours de l'exercice considéré, la nature des activités menées par la MINUK est restée sensiblement la même, son objectif général consistant toujours à promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux et à créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales.

Appliquant le principe de neutralité, elle a continué de jouer un rôle de médiateur avec impartialité, de suivre et de faciliter le règlement des questions liées à la réconciliation des communautés du Kosovo et d'en rendre compte ; de faciliter la participation du Kosovo aux instances régionales et internationales, de promouvoir le dialogue entre Belgrade et Pristina et de prêter un appui dans le domaine de l'état de droit.

Au cours de l'exercice considéré, elle a engagé des dépenses d'un montant de 34,8 millions de dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 95,3 % (contre un montant de 39,3 millions de dollars et un taux d'utilisation des ressources de 98,2 % pour l'exercice 2015/16).

L'existence d'un solde inutilisé de 1,7 million de dollars tient essentiellement au fait que le montant des dépenses au titre du personnel civil a été inférieur aux prévisions, d'où une économie de 1,26 million par rapport au montant inscrit au budget au titre du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies, en partie contrebalancée par des dépenses plus importantes au titre du personnel recruté sur le plan national, des dépenses moins élevées que prévu (0,2 million de dollars) au titre des militaires et du personnel de police, ce qui s'explique principalement par des taux de vacance effectifs moyens supérieurs aux prévisions et par l'absence de demandes d'indemnisation à la suite de décès ou pour cause d'invalidité et des dépenses moins élevées que prévu (0,2 million de dollars) au titre des dépenses opérationnelles, en raison d'une réduction des dépenses afférentes aux communications et aux transports terrestres, compensée par l'augmentation des dépenses dans d'autres catégories relatives aux dépenses opérationnelles.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	699,5	477,7	221,8	31,7
Personnel civil	27 460,8	26 203,1	1 257,7	4,6
Dépenses opérationnelles	8 326,6	8 102,3	224,3	2,7
Montant brut	36 486,9	34 783,1	1 703,8	4,7
Recettes provenant des contributions du personnel	3 582,3	3 499,4	82,9	2,3
Montant net	32 904,6	31 283,7	1 620,9	4,9
Contributions volontaires en natures (budgétisées)	–	–	–	–
Total	36 486,9	34 783,1	1 703,8	4,7

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	9	7	22,2
Personnel recruté sur le plan international	112	95	15,2
Personnel recruté sur le plan national	219	215	1,8
Volontaires des Nations Unies	24	20	16,7

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

I. Introduction

1. Le projet de budget de fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 26 janvier 2016 (A/70/707), s'élevait à un montant brut de 36 486 900 dollars (montant net : 32 904 600 dollars). Il devait permettre de financer les dépenses afférentes à 8 observateurs militaires, 9 policiers des Nations Unies, 109 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 219 fonctionnaires recrutés sur le plan national (dont 33 administrateurs) et 24 Volontaires des Nations Unies.

2. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 36 486 900 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/742/Add.10, par. 34).

3. Dans sa résolution 70/277, l'Assemblée générale a décidé de ne pas supprimer le poste de chef des affaires juridiques (D-1), un poste D-1 au Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations et un poste P-4 au Bureau régional de Mitrovica, contrairement à ce qui avait été proposé par le Secrétaire général. Elle a également décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, un crédit d'un montant brut de 36 486 900 dollars (montant net : 32 904 600 dollars) destinés à financer le fonctionnement de la Mission. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le mandat de la MINUK a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante appui et composante organique), comme dans le budget.

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2016/17, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et aux rapports adressés ultérieurement au Conseil par le Secrétaire général, en date du 12 juin et du 24 novembre 2008 (S/2008/354 et S/2008/692), l'objectif stratégique de la Mission consiste toujours à faciliter la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité

au Kosovo et dans la région des Balkans occidentaux. À cette fin, la MINUK a continué de :

a) Suivre l'évolution de la situation politique, sécuritaire, sociale et économique et en rendre compte et faciliter le règlement des problèmes liés à la réconciliation des communautés au Kosovo ;

b) Faciliter la participation du Kosovo à certaines instances régionales et internationales ;

c) Appuyer le dialogue engagé entre Belgrade et Pristina, sous les auspices de l'Union européenne, sur des questions pratiques telles que l'application effective du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, en date du 19 avril 2013 et des accords ultérieurs, dont :

i) L'ensemble d'accords du 25 août 2015 ;

ii) L'accord de juillet 2011 relatif aux documents de l'état civil ;

iii) Le mémorandum d'accord pour la reconnaissance mutuelle des polices d'assurance responsabilité civile pour les automobiles ;

iv) L'accord sur l'intégration de l'appareil judiciaire ;

d) Prendre en temps utile des mesures visant à progresser dans les domaines du retour des déplacés, de la recherche de personnes disparues et de la protection du patrimoine culturel ;

e) Prêter l'appui nécessaire dans le domaine de l'état de droit, notamment en apportant son concours aux activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et d'autres partenaires internationaux.

9. La période considérée a été marquée par la chute de la coalition au pouvoir, composée du Parti démocratique du Kosovo (PDK) et de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), à la suite d'une motion de défiance et de la tenue d'élections législatives anticipées. Par conséquent, l'Assemblée a été dissoute et des élections ont été organisées le 11 juin 2017. Bien que le dialogue engagé entre Belgrade et Pristina, sous les auspices de l'Union européenne, n'ait guère progressé sur le plan politique, le Président serbe, Aleksandar Vučić, et le Président du Kosovo, Hashim Thaçi, se sont engagés à œuvrer au lancement d'une nouvelle phase du dialogue et ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre sans tarder le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, en date de 2013, et les accords ultérieurs.

10. Au cours de la période considérée, la Mission a continué de promouvoir la paix et la stabilité au Kosovo, notamment en usant de ses bons offices. Pour ce faire, ses responsables ont dirigé des réunions de haut niveau auxquelles ont participé les autorités de Belgrade et de Pristina, en vue d'échanger des informations et de discuter des domaines spécifiques dans lesquels la Mission pourrait apporter son appui. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission a effectué des visites dans les municipalités du Kosovo pour rencontrer les responsables locaux, de façon à poursuivre le dialogue de la Mission avec les populations locales et à débattre des questions liées aux communautés, telles que le processus de retour des déplacés et les questions de propriété. En outre, les questions de réconciliation, de renforcement de la confiance et de retour des déplacés ont été examinées au cours des réunions organisées par la MINUK le 18 mai et le 1^{er} juin 2017, auxquelles ont participé les commissions des communautés et les bureaux municipaux des communautés et des retours. Les visites effectuées dans les zones spécialement protégées ont permis d'encourager la préservation et la protection actives des sites patrimoniaux à caractère religieux et culturel. La mise en œuvre de projets destinés à renforcer la confiance et

à encourager la réconciliation entre les communautés s'est traduite par la promotion du dialogue intercommunautaire, l'autonomisation des femmes et des jeunes et le renforcement de la confiance entre les communautés. Grâce à sa participation aux réunions du Groupe de travail sur les personnes portées disparues en sa qualité de membre de la délégation de Pristina, la MINUK a appuyé les efforts visant à savoir ce qu'il était advenu des personnes disparues. Les visites trimestrielles effectuées sur les sites d'accueil et dans les centres collectifs ont permis d'assurer la sécurité et le bien-être des rapatriés. Elles ont également aidé à identifier et à résoudre les problèmes occasionnés par le retour des déplacés en matière de propriété, de sécurité et de conditions de vie.

11. La Mission a continué de fournir une assistance technique à l'institution du Médiateur du Kosovo qui, le 15 janvier 2016, a mis sur pied un mécanisme national de prévention de la torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants. Nouvelle structure au sein de l'institution, il permet d'inspecter et de contrôler les lieux de détention. Par ailleurs, la Mission a continué de présider le Groupe de travail international pour les droits de l'homme, qui rassemble les représentants des organismes internationaux de défense des droits de l'homme, certaines ambassades et l'institution du Médiateur du Kosovo, dans l'objectif de sensibiliser conjointement les institutions du Kosovo aux politiques et stratégies de défense des droits de l'homme. À la suite des recommandations communes formulées par l'institution du Médiateur du Kosovo et le Groupe de travail, les autorités du Kosovo ont créé un groupe de coordination interministériel de défense des droits de l'homme dont le rôle est d'assurer la coordination entre les institutions compétentes du Kosovo et les acteurs locaux et internationaux s'agissant des questions relatives aux droits de l'homme au Kosovo.

12. En ce qui concerne la mise en œuvre des mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, la Mission a appuyé : a) une visite de cinq jours (du 11 au 15 septembre 2016) de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays auprès du Conseil des droits de l'homme, en vue d'évaluer les progrès accomplis depuis sa dernière visite, effectuée en 2013 ; et b) la première visite de pays de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels en Serbie et au Kosovo (du 3 au 14 octobre 2016), qui visait à apaiser les tensions survenues entre eux au sujet du patrimoine culturel et à étudier plus généralement le droit de participer à la vie culturelle sans discrimination. La Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels soumettra au Conseil un rapport complet en 2018 sur la visite qu'elle a effectuée en Serbie et au Kosovo. En ce qui concerne l'application de l'accord conclu en 2004 entre la MINUK et le Conseil de l'Europe sur les arrangements techniques liés à la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, la Mission a supervisé la réception des documents soumis par les institutions du Kosovo et les organisations internationales dans le cadre de l'établissement d'un rapport du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, publié le 8 septembre 2016 et rédigé sur la base des conclusions tirées d'une visite ponctuelle qu'elle avait effectuée du 15 au 22 avril 2015.

13. Dans le nord du Kosovo, les activités de suivi et d'appui poursuivies par la Mission ont été axées sur la promotion de la stabilité et du dialogue. En participant à des réunions hebdomadaires avec les communautés locales, les dirigeants des dites communautés et d'autres acteurs internationaux, à l'instar de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), la MINUK a réduit le délai d'intervention en cas d'incident.

14. La Mission a continué d'appuyer les efforts visant à favoriser l'intégration des structures judiciaires et sécuritaires municipales des communautés à majorité serbe dans le système du Kosovo en participant à des réunions de coordination hebdomadaires avec d'autres organisations internationales de façon à identifier et résoudre les problèmes susceptibles de survenir en matière de sécurité. À cet égard, il a notamment été question de la remise en état du pont principal et de la démarcation des frontières municipales de Mitrovica-Nord et de Mitrovica-Sud.

15. Outre le fait qu'elle a fourni une assistance opérationnelle ainsi que du matériel spécialisé aux institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité au Kosovo, la Mission a également continué de collaborer étroitement tant avec les autorités judiciaires du Kosovo qu'avec EULEX. Elle s'est aussi acquittée de ses fonctions décisionnelles résiduelles, telles que la certification des documents d'état civil et de ses fonctions liées à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Affecté au Bureau du conseiller principal pour les questions de police, le Bureau de liaison de la MINUK avec INTERPOL a continué à faire office de Bureau central national d'INTERPOL au nom des autorités du Kosovo. Il a organisé sur place 20 sessions de formation sur les questions afférentes à INTERPOL à l'intention de l'Unité de coopération internationale en matière de répression du Service de police du Kosovo.

16. Au cours de la période considérée, la Mission a coordonné ses activités avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et a continué d'évaluer quelle serait la meilleure façon de prendre en compte les questions et les perspectives sexospécifiques dans l'ensemble de son action. Conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2122 (2013) du Conseil de sécurité, la Mission a facilité la tenue de plusieurs réunions et discussions avec des représentants de haut niveau des institutions du Kosovo et des dirigeantes de toutes les communautés du Kosovo afin de débattre du rôle des femmes dans la consolidation de la paix et de la sécurité au Kosovo. Elle a également organisé la première Assemblée de la jeunesse des Nations Unies au Kosovo, mis sur pied deux manifestations intitulées « Stories from the other side » (Récits de l'autre côté) et proposé des formations marquées par la diversité ethnique aux jeunes dirigeants du Kosovo, contribuant ainsi au renforcement de la confiance interethnique et favorisant la coopération entre les jeunes. Appuyé par l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, le Groupe de coordination pour les questions relatives à la jeunesse de la MINUK est un élément permanent du réseau des coordonnateurs pour la jeunesse du Kosovo. Il rassemble les représentants d'organismes, de fonds et de programmes du système des Nations Unies, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Union européenne, de la société civile et d'organisations de jeunes.

17. La MINUK a entrepris une restructuration à la fin du mois de juin 2016 en regroupant les fonctions communes selon deux axes : a) le premier, dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général, a été créé pour superviser le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques, le Bureau de liaison militaire et la Section des droits de l'homme ; b) le deuxième, dirigé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, a été créé pour superviser le Bureau de l'état de droit, le Bureau régional de Mitrovica et le Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations. Cette restructuration a permis de renforcer la structure hiérarchique. Par ailleurs, le regroupement des capacités ainsi opéré s'est traduit par une plus grande efficacité de l'exécution du mandat.

18. Au cours de la période considérée, le montant total des dépenses a été inférieur de 1,7 million de dollars au budget approuvé. Le solde inutilisé s'explique

principalement par une réduction des dépenses de 1,26 million de dollars au titre du personnel civil, qui reflète : a) une réduction de 1,3 million de dollars au titre du personnel recruté sur le plan international, ce qui s'explique principalement par un coefficient d'ajustement plus faible que prévu (24,7 % au lieu des 26,8 % prévus) et par un taux moyen effectif de vacance de postes supérieur aux prévisions (15,2 % au lieu des 5 % prévus) ; b) une diminution de 0,2 million de dollars au titre des Volontaires des Nations Unies, essentiellement imputable à un taux moyen effectif de vacance de postes supérieur aux prévisions (16,7 % au lieu des 11,0 % prévus), à un montant moyen des indemnités plus faible que prévu pour les Volontaires des Nations Unies et à un nombre moins élevé de demandes de prestations, laquelle a été en partie compensée par c) des dépenses supplémentaires à hauteur de 0,2 million de dollars au titre du personnel recruté sur le plan national, principalement en raison de l'augmentation des traitements du personnel et des dépenses communes de personnel.

19. Le fait que les dépenses au titre des militaires et du personnel de police ont été moins élevées que prévu (0,2 million de dollars) s'explique principalement par des taux de vacance effectifs moyens supérieurs aux prévisions et par l'absence de demandes d'indemnisation à la suite de décès ou pour cause d'invalidité. La sous-utilisation des crédits de 0,2 million de dollars au titre des dépenses opérationnelles reflète une baisse des coûts afférents aux communications et aux transports terrestres, compensée par l'augmentation des dépenses dans d'autres catégories de dépenses opérationnelles, y compris en ce qui concerne l'informatique et les fournitures, services et matériel divers. Il a fallu effectuer davantage de dépenses que prévu au titre de cette dernière catégorie pour réaliser 14 projets dans le cadre des activités de programme menées par plusieurs services organiques, à savoir la Section des droits de l'homme, la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires, le Bureau du Conseiller principal pour les questions de police et le Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations.

C. Activités d'appui de la Mission

20. Au cours de la période considérée, la Mission a construit des bureaux et des entrepôts d'une surface supérieure à 1 000 m², afin de permettre au siège de la MINUK d'accueillir des réunions-débats ainsi que des salles destinées aux activités d'archivage et de formation.

21. La Mission avait prévu que 50 % de l'électricité nécessaire à ses opérations sur le terrain serait produite à partir de sources d'énergie renouvelables grâce à l'installation d'un système d'énergie solaire dans le cadre de la mise en place de son système global d'alimentation électrique d'ici au 30 juin 2017. La livraison des panneaux solaires ayant été légèrement retardée, le projet a été achevé en août. En outre, la MINUK a installé des systèmes d'éclairage extérieur à faible consommation d'énergie sur l'ensemble de son site, de façon à accroître la part d'énergie renouvelable. Elle a également continué de faire des progrès dans le domaine de la gestion des déchets, notamment en organisant la collecte et le recyclage de 61 150 kg de papier, 720 kg de plastique, 60 kg de métal et 60 kg de verre. Elle a mis en place quatre poubelles destinées au compostage et planté 110 arbres, 140 arbustes et 1 000 fleurs vivaces au quartier général de la Mission à Pristina, au quartier général de région à Mitrovica et au Bureau des Nations Unies à Belgrade. Réalisées sans frais pour la MINUK (grâce aux contributions versées par des organisations non gouvernementales aux communautés Rom et Ashkali), ces activités ont permis de limiter les émissions de dioxyde de carbone et les émissions polluantes.

22. La centralisation du réseau et des applications majeures dans les centres de données de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) opérée

par la Mission s'est traduite par des économies d'échelle et une réduction de l'empreinte de l'informatique au niveau local. Elle a également permis de faciliter le suivi 24 heures sur 24 du réseau et des applications et de renforcer les mesures de sécurité régissant les systèmes informatiques au sein de la Mission. Le nombre de serveurs virtuels au sein de la Mission est ainsi passé de 134 à 107.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

23. L'OSCE, EULEX et la KFOR ont continué de s'acquitter des tâches que le Conseil de sécurité leur a confiées par sa résolution 1244 (1999). Elles ont régulièrement échangé des informations avec la MINUK, en particulier sur la situation politique et les problèmes de sécurité, la coordination de leurs activités et l'élaboration d'approches communes des questions relatives au maintien de la paix, à l'état de droit et à la stabilité sur le terrain.

24. La Mission a continué de faciliter les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), conformément aux mémorandums d'accord qu'elle a conclus avec chacune de ces entités. En outre, la Mission a coopéré avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo dans les domaines de l'autonomisation des jeunes, du renforcement de la confiance intercommunautaire et de la mise en œuvre d'un appui à l'état de droit. Elle a organisé un séminaire de trois jours en mai 2017, qui a permis de mener un examen complet de ses activités et de déterminer les priorités stratégiques. La MINUK et l'équipe des Nations Unies au Kosovo ont révisé les principaux processus de planification en conséquence, notamment le cadre stratégique intégré, conformément aux nouvelles priorités stratégiques et aux domaines d'intérêt commun mis en lumière au cours du séminaire.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : services organiques

25. Durant l'exercice considéré, la Mission a entretenu le dialogue avec les communautés non majoritaires et plaidé en faveur de solutions aux problèmes qui pourraient avoir une incidence sur la paix, la sécurité et la stabilité, les relations entre les communautés et les droits de l'homme. Elle a mis l'accent sur la sensibilisation, le suivi et l'établissement de rapports sur la situation générale des droits de l'homme afin de faciliter l'application des instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, de mettre un terme à l'impunité et de favoriser le dialogue des institutions du Kosovo avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels.

26. La Mission a également continué d'appuyer l'application des accords politiques et techniques conclus par Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, aidé à déterminer le sort des personnes portées disparues et facilité la participation du Kosovo à des instances internationales et régionales, dont les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, selon qu'il convenait ; elle s'est acquittée également de ses responsabilités en tant que signataire de traités et d'accords au nom du Kosovo. Le Bureau des Nations Unies à Belgrade a continué d'appuyer ces activités en assurant la liaison avec les autorités serbes et les autres parties prenantes de premier plan aux niveaux local, régional et international. En outre, la Mission a continué de suivre la situation en matière d'état de droit et de faire

rapport à ce sujet et soutenu les efforts visant à intégrer et à renforcer plus avant les institutions garantes de l'état de droit conformément aux normes internationales.

Réalisation escomptée 1.1 : Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés au Kosovo

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Diminution du nombre d'attaques visant des communautés minoritaires (2014/15 : 503 ; 2015/16 : 468 ; 2016/17 : 400)

Objectif atteint. 369 attaques visant des communautés minoritaires ont été signalées par le Service de police du Kosovo.

1.1.2 Augmentation du nombre de plaintes déposées par des Serbes du Kosovo auprès de la justice kosovare (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : pas de données disponibles ; 2016/17 : 200)

Aucune donnée n'a pu être obtenue auprès du Conseil judiciaire du Kosovo, l'intégration du système judiciaire serbe au Kosovo prévue dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord conclu sous les auspices de l'Union européenne n'ayant pas encore eu lieu.

1.1.3 Nombre d'indicateurs des droits de l'homme reconnus par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme auxquels se conforme le Bureau du Médiateur du Kosovo (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 10)

Objectif atteint. Dans ses travaux, le Bureau du Médiateur s'est conformé aux 10 indicateurs des droits de l'homme reconnus par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Elle a publié son premier rapport public en sa qualité de mécanisme national de prévention de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en décembre 2016. En juin 2017, elle a effectué 10 visites officielles dans des lieux de privation de liberté et publié 10 rapports de suivi.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre*

Observations

Résolution des problèmes relatifs aux communautés, aux rapatriements et au patrimoine culturel dans l'ensemble du Kosovo au moyen de réunions quotidiennes avec les autorités locales et centrales, des représentants de la société civile et des titulaires de mandats clefs

Oui 1 280 réunions ont été organisées avec les autorités locales et centrales, des représentants de la société civile et des titulaires de mandats clefs de façon à faciliter le règlement des problèmes relatifs aux communautés, aux rapatriements et au patrimoine culturel dans l'ensemble du Kosovo. Elles ont contribué à l'amélioration des services publics dont bénéficient les communautés dans le nord du Kosovo, tels que les transports, le rétablissement d'une ligne d'autocars humanitaires et la restauration de l'approvisionnement en électricité. La MINUK a également apporté son concours à la protection du patrimoine culturel, notamment avec le dépôt d'une demande de financement auprès du Ministère des rapatriements et des communautés, approuvée par ce dernier et concernant la rénovation de l'Église orthodoxe serbe de Sveta Trojca dans le village de Bablak/Babljak, la réparation des lampadaires devant l'Église orthodoxe serbe de l'Assomption de la Vierge Marie dans la ville de Gjakovë/Đakovica et le remplacement des vitraux brisés de l'Église orthodoxe serbe

Recensement du nombre effectif de rapatriés et évaluation de leurs conditions de vie et de sécurité lors de visites trimestrielles dans 37 sites ou villages d'accueil, ainsi que du nombre effectif de déplacés présents dans 10 centres collectifs

dans le village de Talinoc
Muhaxherëve/Muhadžer Talinovac.

- 51 Sites et villages d'accueil ont été inspectés sur une base trimestrielle ; cela a permis de recenser les rapatriés et d'évaluer leurs conditions de vie et la situation en matière de sécurité. On a recensé 1 055 personnes réparties entre 350 familles résidant dans 350 maisons ; 1 058 maisons, inoccupées, étaient très délabrées en raison d'actes de vandalisme. La fréquence des vols qualifiés a pesé sur la situation en matière de sécurité. La MINUK a engagé le dialogue avec les autorités kosovares compétentes en vue de répondre aux préoccupations des communautés minoritaires, concernant notamment des questions d'ordre économique et social, comme l'approvisionnement en eau, le réseau d'assainissement, les transports et l'emploi.

En outre, 395 maisons ont été construites dans le cadre d'un projet en faveur du logement mené par l'Union européenne. La MINUK a constaté que 85 d'entre elles étaient déjà occupées.

Le dépassement de l'objectif fixé s'explique par l'accroissement du nombre de sites d'accueil, qui est imputable à l'augmentation du nombre de personnes déplacées regagnant leur région d'origine ou partant s'installer dans une autre région de leur choix au Kosovo.

- 10 Centres collectifs ont reçu la visite de la MINUK. Celle-ci y a recensé 106 familles de déplacés, composées de 230 personnes, à la fin de l'exercice considéré.
- 259 Réunions hebdomadaires avec EULEX et la KFOR dans le nord du Kosovo ; ces réunions ont été présidées par la MINUK ou ont compté avec la participation de celle-ci. Elles portaient sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le nord du Kosovo. Le bureau régional de la Mission à Mitrovica, par l'entremise de ses bureaux municipaux et de ses unités régionales, a tenu 86 réunions d'information quotidiennes avec des responsables des municipalités du nord, portant sur la réconciliation et la coopération entre toutes les communautés.

Participation à des réunions hebdomadaires avec EULEX et la KFOR sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le nord du Kosovo et à des réunions d'information quotidiennes avec les autorités des municipalités du nord du pays sur des questions liées à la réconciliation et à la coopération entre toutes les communautés

Coprésidence de 6 réunions du Groupe de contact international sur les droits de l'homme au Kosovo, en collaboration avec le Conseil de l'Europe

- Non Le Groupe de contact international sur les droits de l'homme a été dissous et remplacé par le Groupe international de travail pour les droits de l'homme, qui est présidé par la MINUK. Celui-ci a organisé trois réunions. Au cours de celle qui s'est tenue en juillet 2016, il a défini sa position

concernant le projet de stratégie relative aux droits de l'homme du Bureau chargé de la bonne gouvernance. Lors de la réunion de novembre 2016, les participants ont examiné la suite donnée aux recommandations figurant dans les derniers rapports des Rapporteurs spéciaux, mis à jour le dossier des personnes portées disparues, adopté un plan d'action à l'appui de la stratégie des droits de l'homme et coordonné les célébrations de la Journée des droits de l'homme en décembre 2016. À sa réunion de mai 2017, le Groupe s'est intéressé aux consultations qui avaient accompagné l'élaboration de la stratégie de participation des communautés rom et ashkali du Kosovo pour la période 2017-2021 et du plan d'action du Bureau chargé de la bonne gouvernance.

Le nombre de réunions du Groupe de contact a été moins élevé que prévu du fait du changement de structure ; les parties prenantes internationales ont toutefois agi de manière concertée et coordonnée sur les questions relatives aux droits de l'homme au Kosovo grâce à des réunions informelles et à des échanges menés en ligne.

Établissement et présentation d'au moins 3 réponses destinées aux organes des Nations Unies et des organes européens chargés des droits de l'homme, et examen et révision des informations fournies par les autorités kosovares, l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, l'OSCE et d'autres parties prenantes

- 1 Rapport, sous la forme d'une réponse au Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, a été établi et présenté en coordination avec les partenaires concernés. La MINUK n'a pas eu à établir et présenter d'autres rapports car des représentants de l'ONU et des organes européens des droits de l'homme se sont rendus au Kosovo et se sont entretenus directement avec la Mission. Il s'agissait du Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels, qui s'est rendu au Kosovo en octobre 2016, des membres du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, qui s'y sont rendu en novembre 2016, et du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, qui s'y est rendu en février 2017. La Mission a participé à la préparation de ces visites.

Facilitation de l'organisation de réunions mensuelles aux fins de la fourniture d'une assistance technique au Cabinet du Premier Ministre et au Bureau du Médiateur du Kosovo pour l'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels et aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales

- Non En coordination avec d'autres acteurs internationaux, la MINUK a fourni une assistance technique au Bureau du Médiateur et au Cabinet du Premier Ministre dans le cadre de 10 réunions qui se sont tenues, non pas tous les mois, mais de façon ponctuelle, étant donné que la MINUK et le Bureau du Médiateur étaient convenus que ces réunions seraient fonction des besoins. Cette façon de procéder a permis de

Facilitation de l'enregistrement, par les autorités kosovares, des actes d'état civil des Serbes du Kosovo au moyen de réunions trimestrielles avec les autorités kosovares et EULEX, de sorte que les dossiers concernant des communautés minoritaires continuent d'être traités

Conseils visant à promouvoir la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes lors de 6 réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique hommes-femmes et de 6 réunions de son sous-groupe chargé des questions liées à la violence sexiste avec des représentants d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'OSCE, d'EULEX, des autorités kosovares et des organisations de la société civile

Rapports trimestriels au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation au Kosovo

Exécution de 21 projets de renforcement de la confiance

coordonner plus efficacement l'action menée avec les autres partenaires et d'éviter les chevauchements d'activités.

3 Réunions ont eu lieu avec le service de l'état civil et EULEX afin d'examiner les questions intéressant la communauté serbe du Kosovo. Grâce à ces réunions, les autorités kosovares et EULEX ont renforcé les services d'enregistrement des actes d'état civil dans le nord du Kosovo, permettant ainsi aux Serbes du Kosovo d'y avoir accès. L'objectif a été atteint à la fin du troisième trimestre, avec un nombre de réunions moins élevé que prévu.

9 Réunions ont été tenues : 7 réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique hommes-femmes et 2 du sous-groupe sur la violence sexiste. Le sous-groupe chargé des questions liées à la violence sexiste s'est réuni moins souvent en raison de l'accord conclu avec ONU-Femmes qui prévoit que la question de la violence sexiste soit examinée pendant les réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique hommes-femmes.

En outre, la MINUK a participé à 10 autres forums dans lesquels les membres du Groupe de la sécurité et de la problématique hommes-femmes se réunissent régulièrement, notamment 3 réunions organisées par l'Agence de promotion de l'égalité des sexes au Cabinet du Premier Ministre, 5 réunions avec des conseillers pour la problématique hommes-femmes de la KFOR, de l'OSCE et d'EULEX et 2 réunions avec les principales parties prenantes dans le cadre desquelles a été abordée la question de la mise en œuvre du nouveau Plan d'action de l'Union européenne pour l'égalité des sexes au Kosovo.

4 Rapports sur l'évolution de la situation au Kosovo ont été établis à l'intention du Conseil de sécurité en coordination avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et EULEX.

20 Projets de renforcement de la confiance ont été exécutés sur tout le territoire du Kosovo afin de promouvoir la coopération et de renforcer la confiance et la réconciliation entre les communautés. Les projets concernaient, notamment, le renforcement des capacités des médias, l'appui au développement de la société civile, l'autonomisation des femmes de sorte que celles-ci puissent plaider en faveur de la paix entre les communautés, l'intégration des résidents issus des communautés minoritaires du Kosovo dans l'administration publique, l'enrichissement d'un fonds d'ouvrages

Produits médiatiques et bulletins d'information visant à faire mieux connaître et comprendre certains événements nouveaux et problèmes, concernant notamment la liberté de circulation, le droit de retour, la protection des minorités, l'évolution politique et les processus politiques, le dialogue entre communautés, la consolidation de la paix, les questions de sécurité et les droits de l'homme, soit : 10 communiqués de presse, déclarations et entretiens avec les médias sur les grandes activités de la Mission ; des émissions de radio en albanais, en serbe et en anglais, préparées en collaboration avec l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo, qui visent à mettre l'accent sur le message de l'ONU et les activités qu'elle mène au Kosovo et sont destinées à être diffusées localement par la station de radio de la MINUK (Ophelia FM), qui émet 24 heures sur 24, et mondialement par la Radio des Nations Unies ; des bulletins d'information quotidiens préparés en collaboration avec Radio Free Europe et Deutsche Welle et diffusés sur Ophelia FM en plus de la programmation des Nations Unies ; des revues de presse 6 jours par semaine ; des mises à jour des informations diffusées sur le Web et sur les médias sociaux ; une couverture photographique et contacts avec les médias

multilingues dans une bibliothèque publique située dans une région ethniquement mixte, la création d'un centre de ressources consacré aux personnes portées disparues à Pristina, qui a renforcé la coopération entre les familles de Serbes du Kosovo et d'Albanais du Kosovo dont des membres ont disparu, la préservation de sites culturels et religieux et la stimulation du dialogue entre l'Église orthodoxe serbe et les autorités kosovares.

Le nombre de projets exécutés a été moins élevé que prévu, situation qui s'explique par la réaffectation des ressources vers le centre de ressources consacré aux personnes portées disparues, car il était devenu pressant de mettre un lieu commun à la disposition des familles de ces personnes et de réunir des informations à communiquer aux familles.

Oui 15 reportages multimédias originaux ont été produits et diffusés sur des thèmes tels que l'égalité des sexes, les droits de l'homme, la réconciliation et l'environnement.

Ces reportages ont été élaborés et diffusés à l'appui du mandat de la Mission et des normes et valeurs des Nations Unies.

99 messages ont été diffusés sur Twitter et Facebook à l'appui des activités du Représentant spécial du Secrétaire général et de l'équipe des Nations Unies au Kosovo.

Les activités susmentionnées ont porté le nombre d'abonnés de la page Facebook de la MINUK à plus de 3 000, soit une augmentation de 50 % depuis le début de l'exercice 2016/17.

Réalisation escomptée 1.2 : Renforcement de la coopération et du dialogue de Pristina avec Belgrade et les organisations régionales

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.2.1 Augmentation du nombre de fonctionnaires serbes du Kosovo, notamment parmi les policiers et les magistrats, transférés d'institutions parallèles dans les institutions kosovares, conformément aux accords politiques conclus (2014/15 : 373 ; 2015/16 : 475 ; 2016/17 : 420)

Objectif atteint. Au cours de l'exercice 2016/17, 48 juges, 15 procureurs et 149 membres du personnel d'appui judiciaire ont été sélectionnés et 40 juges et 13 procureurs ont prêté serment devant le Président du Kosovo le 24 octobre 2017. En outre, les 149 membres du personnel d'appui ont signé leur contrat de travail.

1.2.2 Augmentation du nombre total de personnalités serbes du Kosovo élues et nommées au sein des autorités kosovares aux niveaux central et local (2013/14 : 150 ; 2015/16 : 152 ; 2016/17 : 165)

Le nombre total de personnalités serbes du Kosovo élues et nommées, au sein des autorités kosovares aux niveaux central et local n'a pas augmenté. À la suite des élections anticipées qui se sont tenues le 11 juin 2017, le nombre de fonctionnaires serbes du Kosovo est toujours de 152, dont 150 au niveau central et 2 au niveau local, ce qui correspond au nombre de sièges garantis par la Constitution à l'Assemblée du Kosovo aux niveaux central et local.

1.2.3 Nombre de textes de loi et d'autres textes adoptés par l'Assemblée du Kosovo ayant trait au dialogue entre Pristina et Belgrade et aux recommandations de la Commission européenne concernant la stratégie d'élargissement de l'Union européenne (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 15)

Objectif atteint. L'Assemblée du Kosovo a adopté 17 textes de loi ayant trait aux recommandations de la Commission européenne concernant la stratégie d'élargissement de l'Union européenne. En outre, le Gouvernement du Kosovo et l'Union européenne ont signé un accord-cadre sur les principes généraux régissant la participation du Kosovo aux programmes de l'Union européenne.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre

Observations

Fourniture de conseils et d'un appui, à l'occasion de réunions, à l'Union européenne dans le cadre du dialogue politique et technique entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne

Oui La MINUK a fourni des conseils et un appui au dialogue facilité par l'Union européenne grâce à : a) 165 réunions avec la communauté diplomatique à Pristina, Belgrade, New York, Washington, Londres et Paris ; b) 74 réunions avec des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes ; c) 18 réunions avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la KFOR.

Fourniture de conseils relatifs à toutes les questions relevant du mandat de la Mission dans le cadre de 50 réunions entre les hauts responsables de la MINUK et les autorités serbes et kosovares

41 Réunions de haut niveau ont été organisées entre les hauts responsables de la MINUK et les autorités serbes et kosovares ; 25 réunions de haut niveau ont eu lieu à Pristina et 16 se sont tenues avec des hauts responsables à Belgrade. Ces réunions ont permis à la MINUK d'échanger des vues sur l'état d'avancement du dialogue et d'autres questions ayant trait au Kosovo, de contribuer à améliorer le climat politique en exerçant ses bons offices et de coordonner ses activités avec celles d'autres organisations internationales, à l'appui du dialogue entre

Fourniture d'un appui, notamment par la participation à des réunions ou d'autres modes d'intervention, lors de 20 occasions liées à : a) la prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux dont la MINUK est signataire au nom du Kosovo, dont l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, le traité instituant la Communauté de l'énergie et les accords relatifs au réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est) et à l'Espace européen aérien commun ; b) la participation des institutions kosovares à des réunions et forums régionaux non couverts par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales convenus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne

Belgrade et Pristina que l'Union européenne facilite afin de normaliser les relations.

Le nombre de réunions a été moins élevé que prévu, ce qui s'explique par le faible nombre de fonctionnaires gouvernementaux qui ont pu y participer en raison de la tenue des élections législatives à Belgrade et à Pristina.

Oui La MINUK a facilité la participation du Kosovo aux travaux de forums internationaux à 28 occasions, notamment grâce à la coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en participant à des réunions avec des représentants des institutions kosovares ou par d'autres moyens, tels que des lettres de recommandation.

La MINUK a participé à six réunions de prise de décisions dans le cadre d'accords internationaux multilatéraux dont elle est signataire au nom du Kosovo, comme suit :

- La dixième réunion du Comité conjoint de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale ;
- La réunion du Comité conjoint spécial de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale ;
- Trois réunions du comité de sélection concernant le recrutement du Directeur du secrétariat de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale ;
- La dixième réunion de la Commission mixte de l'Espace européen aérien commun.

À 22 autres occasions, la MINUK a facilité la participation du Kosovo à des réunions au moyen de lettres d'autorisation, ce qui a permis à des représentants des institutions du Kosovo de participer aux réunions s'ils étaient accompagnés par des fonctionnaires des organismes, fonds et programmes des Nations Unies chargés de représenter la MINUK. Il s'agissait notamment de réunions et forums régionaux non couverts par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales convenus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, comme un atelier relatif aux enquêtes et aux poursuites dans le cadre d'affaires impliquant des combattants terroristes étrangers en Europe du Sud-Est et la mise au point de modules de formation ; d'une réunion du Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations, groupe commun à la Commission économique pour l'Europe et à

	Eurostat ; d'une réunion spéciale d'experts sur les politiques d'investissement dans les pays de l'Europe du Sud-Est organisée dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale ; des réunions du Comité directeur et du Comité conjoint de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale ; d'une réunion sur l'architecture ; d'un atelier sur la diffusion et la communication de données statistiques.
Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina au sujet des personnes portées disparues, notamment par la participation aux réunions spéciales du Groupe de travail sur les personnes portées disparues et des échanges hebdomadaires avec la Commission du Kosovo sur les personnes portées disparues, la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes portées disparues et le Comité international de la Croix-Rouge	Oui La MINUK a participé à 5 réunions techniques organisées par la Commission du Kosovo sur les personnes portées disparues, qui ont contribué à faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina à ce sujet, comme suit : a) une réunion technique en septembre 2016 ; b) une réunion du Groupe de travail conjoint sur les personnes portées disparues le 1 ^{er} mars 2017 à Belgrade ; c) une réunion avec les représentants des branches de l'Association des familles de personnes enlevées et disparues au Kosovo et à Metohija, en mars 2017 ; d) les dernières réunions du Groupe de travail en mai 2017 à Pristina ; e) une réunion tenue au siège du Comité international de la Croix-Rouge à Genève en juin 2017.
24 réunions avec le groupe de la coopération judiciaire du Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne et les autorités du Kosovo visant à examiner les questions relatives à l'entraide judiciaire avec les États Membres qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo	Oui La MINUK a organisé 15 réunions avec le groupe de la coopération judiciaire du Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne et 9 réunions avec les autorités du Kosovo afin d'examiner les questions relatives aux avis de recherche internationaux et à l'entraide judiciaire avec les États Membres qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo.
Fourniture d'une assistance technique, dans le cadre de 24 réunions et de 2 ateliers, à l'intention de policiers, de procureurs, de magistrats et d'agents de l'administration pénitentiaire de façon à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16	Non La MINUK a fourni une assistance technique dans le cadre de 20 réunions avec des représentants des tribunaux du première instance et des sections des tribunaux à Gjilan/Gnjilane, Kamneice/Kamenica, Viti/Vitina, Novoberde/Novoberdo, Pristina, Lipjan/Lipljan, Podujeve/Podujevo, Gracanica, Mitrovica, Skenderaj/Srbica, Vushtrri/Vucitrn Peje/Pec, des représentants du bureau du procureur de Prizren compétent pour Gjilan/Gnjilane et des représentants du système judiciaire géré par les Serbes dans le nord. 4 réunions doivent encore se tenir avec des agents de l'administration pénitentiaire. 2 ateliers sur la réalisation de l'objectif 16 n'ont pas été organisés car les autorités du Kosovo n'ont pas donné leur accord.
Établissement d'un rapport sur l'application des indicateurs de l'état de droit des Nations Unies	Non Au cours de la phase de conception de l'initiative « Justice 2020 », la MINUK s'attendait à ce que les autorités kosovares soient

<p>Élaboration et conclusion d'environ 3 accords entre la MINUK et les contingents de la KFOR concernant la restitution des locaux et des camps de cette dernière qui sont des biens collectifs ou publics</p>	<p>d'accord pour lui communiquer des données en vue de l'établissement du rapport sur l'application des indicateurs de l'état de droit des Nations Unies. L'accord étant toujours en suspens, aucune donnée n'est disponible aux fins de l'établissement du rapport.</p>
<p>Participation à environ 3 audiences et traitement d'environ 5 dossiers concernant des réclamations et des affaires relatives aux activités de l'Agence fiduciaire du Kosovo, transmis par la Chambre spéciale et les tribunaux municipaux durant l'exercice</p>	<p>3 Accords de restitution ont été conclus entre la MINUK et la KFOR. La MINUK a organisé 19 réunions avec les conseillers juridiques de la KFOR en ce qui concerne la restitution des camps.</p> <p>2 Demandes de la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo ont été transmises à la MINUK sur des questions concernant l'Agence fiduciaire du Kosovo. La Mission n'a reçu aucune citation à comparaître devant la Chambre spéciale.</p> <p>Le nombre de demandes est moins élevé que prévu, ce qui s'explique par le fait que la compétence de l'Agence fiduciaire du Kosovo, représentée par la MINUK, n'est pas reconnue en matière de litiges concernant la privatisation.</p>
<p>Traitement d'environ 1 200 demandes émanant de résidents du Kosovo, de pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo et de bureaux de liaison, aux fins d'authentification et d'homologation par la MINUK de documents d'état civil, de titres de pension et de documents universitaires kosovars, entre autres, destinés à être utilisés dans les pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo</p>	<p>2 106 Documents d'état civil, titres de pension et documents universitaires émanant de résidents habituels du Kosovo ont été homologués. Le nombre de demandes traitées est plus élevé que prévu, ce qui s'explique par le renforcement de la coopération et des échanges d'informations entre les services de police au niveau international.</p> <p>À la suite de la décision rendue en septembre 2012 par la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire <i>Grudić c. Serbie</i>, dans laquelle le droit à percevoir une pension de l'État serbe a été reconnu à deux anciens résidents kosovars dont les pensions étatiques d'invalidité avaient été suspendues par les autorités serbes en 1999, la MINUK a enregistré une augmentation des demandes individuelles émanant de résidents habituels du Kosovo qui souhaitent faire homologuer des documents concernant leurs titres de pension.</p>
<p>Traitement et établissement de documents, conformément à la législation en vigueur, concernant des demandes de diffusion d'avis de recherche internationaux (notices rouges d'INTERPOL), et traitement et renvoi de quelque 1 500 dossiers ouverts par INTERPOL (criminalité internationale et vols de véhicules) aux fins d'enquête par les autorités kosovares compétentes</p>	<p>70 Notices rouges d'INTERPOL ont été diffusées. 1 636 dossiers ont été traités dès réception.</p> <p>En réponse à des demandes d'extradition émanant d'États membres d'INTERPOL, la MINUK a facilité une extradition du Kosovo vers l'Autriche et 9 extraditions de pays étrangers vers le Kosovo.</p>

Composante 2 : appui

27. La Mission a continué de fournir des services logistiques, administratifs et techniques de façon efficace et rationnelle à l'appui de son mandat. Elle a apporté son concours à un effectif moyen de 8 officiers de liaison, 7 membres de la police des Nations Unies et, en ce qui concerne le personnel civil, 95 agents recrutés sur le plan international, 215 agents recrutés sur le plan national et 20 Volontaires des Nations Unies.

28. Pendant l'exercice considéré, la Mission a eu pour principale priorité de poursuivre les efforts qu'elle mène en vue d'atténuer son empreinte écologique : elle a ainsi installé un système d'énergie solaire au quartier général de Pristina en août 2017 et un dispositif d'éclairage externe à faible consommation dans tous ses locaux et s'est dotée d'un système de gestion des déchets bien conçu.

29. La Mission a pris des mesures d'efficience qui ont consisté à reconfigurer et restructurer ses composantes organiques et ses composantes d'appui, mesures qui avaient été programmées pendant l'exercice 2016/17. L'ajout à Umoja des fonctionnalités relatives aux voyages et aux ressources humaines a aidé à améliorer les temps de réponse, tandis que le regroupement des services de messagerie électronique et l'intégration d'applications centralisées au Centre de services mondial ont permis de rationaliser et de sécuriser les infrastructures et de rendre celles-ci plus résiliente.

Réalisation escomptée 2.1 : Fourniture d'un appui plus efficace et plus rationnel à la Mission dans les domaines de la prestation de services, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de l'administration et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Poursuite de la mise en service d'Umoja

Objectif atteint. Umoja-Extension 1 a été mis en service auprès des clients du groupe 5 en novembre 2016. Les préparatifs de mise en service d'Umoja-Extension 2 auprès des clients du groupe 5 ont débuté en janvier 2017.

2.1.2 Amélioration de la prestation des services informatiques et des services de communications, notamment réduction des délais de mise à niveau et de mise à jour des logiciels, renforcement du dispositif de sécurité du réseau et regroupement des applications centralisées au Centre de services mondial

Objectif atteint. Les principales applications sont regroupées au Centre de services mondial, ce qui a permis à la Mission de réduire ses achats de logiciels. La MINUK a également procédé à une normalisation de grande ampleur pour ce qui était du réseau et de la sécurité (pare-feu, téléphonie et antivirus). La mise en service d'un réseau longue distance intelligent, qui a amélioré l'efficacité et la fiabilité de la connexion réseau entre la Mission et le Centre de services mondial, a constitué une autre mesure importante. En outre, la centralisation a permis de rationaliser la gestion des infrastructures, des services et des opérations.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Amélioration des services

Amélioration de la prestation de services avec l'ajout dans Umoja des fonctionnalités relatives aux voyages et aux ressources humaines

Oui L'ajout dans Umoja des fonctionnalités relatives aux voyages et aux ressources humaines a amélioré la prestation des services : a) en réduisant le temps consacré aux tâches administratives et aux tâches de routine, telles

<p>Regroupement des services de messagerie électronique et d'applications centralisées au Centre de services mondial</p>	<p>que celles relatives à la gestion du temps de travail et de présence, au traitement des prestations, à la cessation de service, aux paiements hors cycle et à l'indemnité pour frais d'études, et en permettant au personnel de la Section des ressources humaines et du Groupe des voyages de se concentrer sur des activités à valeur ajoutée et d'améliorer ainsi la qualité des services fournis aux clients ; b) en renforçant la transparence des opérations de gestion des ressources humaines ; c) en rendant possible la communication des données en temps réel et en accélérant le classement des documents.</p> <p>Oui Le service de messagerie électronique et les applications de la MINUK ont été entièrement transférés au Centre de services mondial. La plateforme d'applications en lecture seule a également été mise en service.</p>
<p>Militaires, personnel de police et personnel civil</p> <p>Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 8 observateurs militaires et de 9 membres de la police des Nations Unies</p>	<p>Des services de déploiement, de relève et de rapatriement ont été proposés à un effectif moyen de :</p>
<p>Administration d'un effectif moyen de 352 membres du personnel civil, soit 109 agents recrutés sur le plan international, 219 agents recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies</p>	<p>8 Officiers de liaison (forces armées)</p> <p>7 Membres de la police des Nations Unies</p> <p>Des services administratifs ont été fournis à un effectif moyen de :</p> <p>330 Membres du personnel civil, à savoir :</p> <p>95 Membres du personnel recrutés sur le plan international</p> <p>215 Membres du personnel recrutés sur le plan national</p> <p>20 Volontaires des Nations Unies</p>
<p>Exécution d'un programme de déontologie et de discipline destiné à l'ensemble des militaires, des membres de la police et des agents du personnel civil, portant notamment sur la formation, la prévention, le suivi et les mesures disciplinaires</p>	<p>Oui La MINUK a exécuté un programme de déontologie et de discipline destiné à l'ensemble des militaires, des membres de la police et des agents du personnel civil, portant notamment sur la formation, la prévention, le suivi et les mesures disciplinaires ; elle a organisé 48 réunions d'information destinées aux nouveaux arrivants et 42 séances de remise à niveau, traité 15 nouveaux dossiers et mis la dernière main à 13 autres dossiers.</p> <p>2 campagnes de sensibilisation de 10 jours ont été menées sur la radio de la MINUK (Radio Ophelia), Facebook et Twitter.</p>

500 brochures relatives à la politique de l'ONU en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été distribuées dans deux langues locales.

Installations et infrastructures

Entretien de 5 locaux destinés au personnel civil et de 8 sites de répéteurs

Oui La MINUK a assuré l'entretien de 6 locaux destinés au personnel civil et de 9 sites de répéteurs. Le nombre de locaux et de sites de répéteurs a été plus élevé que prévu, ce qui s'explique par les modifications apportées au contrat de location relatif à la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général, bail qui a commencé à la fin de l'exercice 2015/16 à la suite de la nomination d'un nouveau Représentant spécial, et par l'ajout d'un site de répéteurs à Berisha Hill destiné à améliorer la couverture radio VHF dans le nord-ouest de la zone de la Mission.

Exploitation et entretien de 2 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU dans 2 sites

Oui La MINUK a assuré l'exploitation et l'entretien de 2 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU dans 2 sites.

Exploitation et entretien de 12 groupes électrogènes appartenant à l'ONU répartis dans 8 sites

Oui La MINUK a assuré l'exploitation et l'entretien de 12 groupes électrogènes appartenant à l'ONU répartis dans 8 sites.

Stockage et distribution de 40 153 litres de carburant diesel, de 41 300 m³ de gaz propane et de carburant et lubrifiant pour les groupes électrogènes

Oui 73 744 litres de carburant diesel ont été stockés et distribués par la Mission. La quantité effective a été plus élevée que prévue parce que l'hiver a été rigoureux et qu'il a fallu chauffer davantage.

71 m³ (70 968 litres) de gaz propane liquide ont été consommés par la Mission. La consommation a été plus élevée que prévu parce que, l'hiver ayant été rigoureux, il a fallu chauffer davantage et parce qu'une partie de l'entrepôt (1 000 m²) a été transformée en espace de bureau et a servi aux activités de formation, à l'archivage et aux services de mairie.

600 litres de carburant et de lubrifiant ont été utilisés pour les groupes électrogènes.

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 98 véhicules appartenant à l'ONU, soit 70 véhicules légers, 17 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 6 véhicules blindés et 3 engins de manutention mobiles dans 4 ateliers répartis dans 2 sites

83 Véhicules appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus dans 4 ateliers répartis dans 2 sites, comme suit :

54 Véhicules légers, sachant que 16 véhicules légers ont été sortis du bilan conformément aux directives du Département de l'appui aux missions relatives à la transformation et à l'adaptation de la flotte de véhicules légers

17 Véhicule à usage spécial

2 Ambulances

		6 Véhicules blindés
		4 Engins de manutention mobiles, la Mission ayant décidé de conserver 1 chariot élévateur dans l'entrepôt de Mitrovica, alors qu'il aurait dû être sorti du bilan
Distribution de 154 630 litres de carburant diesel et d'essence aux fins des transports terrestres	87 747	Litres d'essence et de carburant diesel en raison du retrait de 16 véhicules légers du parc automobile, du remplacement de véhicules obsolètes par 20 véhicules hybrides (véhicules acquis pendant l'exercice 2015/16 et livrés en septembre 2016) et de l'externalisation des services de navette à partir du 1 ^{er} juillet 2016
Service de navette pour le transport quotidien de 186 membres du personnel des Nations Unies, en moyenne, 5 jours par semaine, dans les deux sens sur les itinéraires autorisés	Oui	Le service de navette a fonctionné 5 jours par semaine pour le transport quotidien de 186 membres du personnel des Nations Unies, en moyenne, dans les deux sens sur les itinéraires autorisés.
Communications		
Services d'appui et de maintenance pour un réseau satellitaire composé d'une station terrestre centrale et de 3 microterminaux VSAT, de 7 centraux téléphoniques, de 26 liaisons hertziennes, de 7 systèmes de visioconférence, de 36 répéteurs VHF et de 5 répéteurs UHF		Le fonctionnement et la maintenance du matériel de communications suivants ont été assurés pour :
		1 Station terrienne centrale
		2 Microterminaux VSAT. Le nombre de terminaux a été moins élevé que prévu, situation qui s'explique par la sortie du bilan d'un terminal à la suite du regroupement des moyens et du passage à la bande L.
		5 Centraux téléphoniques. Le nombre de centraux a été moins élevé que prévu, situation qui s'explique par la sortie du bilan de 2 centraux devenus inutiles avec la mise en service du gestionnaire unifié des communications Cisco.
		24 Liaisons hertziennes. Le nombre de liaisons hertziennes a été moins élevé que prévu, situation qui s'explique par la sortie du bilan de 2 liaisons devenues obsolètes.
		7 Systèmes de visioconférence
		31 Répéteurs VHF. Le nombre de répéteurs a été moins élevé que prévu, situation qui s'explique par la sortie du bilan de 5 répéteurs analogiques en raison du passage à des réseaux numériques.
		5 Répéteurs UHF
Services d'appui et de maintenance pour 4 stations de radio FM et 1 studio de production		4 Stations de radio FM et 1 studio de production ont bénéficié de services d'appui et de maintenance.

Informatique

Services d'appui et de maintenance pour 132 serveurs virtuels, 2 serveurs lames, 6 serveurs haut de gamme, 91 commutateurs, 27 routeurs, 2 réseaux locaux sans fil, 2 systèmes de sauvegarde, 5 systèmes de sécurité, 50 imprimantes multifonctionnelles et 2 imprimantes traceuses, 451 ordinateurs, 3 photocopieurs et 13 expéditeurs numériques répartis entre 4 sites différents

Services d'appui et de maintenance pour 8 réseaux locaux et 10 réseaux longue distance associés à 597 comptes réseau et 445 comptes de messagerie électronique dans 4 sites (Pristina, Belgrade, Mitrovica et Peja)

La MINUK a fourni des services de téléphonie et de transmission de données sécurisées à ses utilisateurs, en assurant l'appui et la maintenance pour les éléments suivants :

- 107 Serveurs virtuels. Le nombre de serveurs virtuels a été moins élevé que prévu, situation qui s'explique par le regroupement des serveurs et des services au Centre de services mondial et par la mise hors service de 25 serveurs virtuels devenus inutiles.
 - 2 Serveurs lame
 - 6 Serveurs haut de gamme
 - 76 Commutateurs. Le nombre de commutateurs a été moins élevé que prévu, situation qui s'explique par le recours à des commutateurs réseau équipés de 48 ports au lieu de 24 comme prévu initialement ; 9 commutateurs ont été retirés du bilan.
 - 20 Routeurs. Le nombre de routeurs a été moins élevé que prévu, situation qui s'explique par le retrait du bilan de 7 routeurs en raison de la centralisation des contrôleurs des réseaux longue distance et local sans fil.
 - 2 Systèmes de sauvegarde
 - 5 Systèmes de sécurité
 - 49 Imprimantes multifonctionnelles. Le nombre d'imprimantes a été moins élevé que prévu, situation qui s'explique par le fait qu'une imprimante est sur le point d'être sortie du bilan.
 - 2 Imprimantes traceuses
 - 539 Ordinateurs. Le nombre d'ordinateurs est plus élevé que prévu, du fait que 88 ordinateurs sont en cours de remplacement.
 - 3 Photocopieurs
 - 16 Expéditeurs numériques. Le nombre d'expéditeurs numériques est plus élevé que prévu, situation qui s'explique par le fait que 3 expéditeurs sont en cours de remplacement.
- La MINUK a fourni des services de réseau et de messagerie électronique dans 4 sites (Pristina, Belgrade, Mitrovica et Peja) en assurant l'appui et la maintenance pour les éléments suivants :
- 8 Réseaux locaux
 - 10 Réseaux longue distance

- 442 Comptes réseau. Le nombre de comptes a été moins élevé que prévu, situation qui s'explique par la suppression des comptes inutilisés et des comptes génériques.
- 433 Comptes de messagerie électronique. Le nombre de comptes a été moins élevé que prévu, situation qui s'explique par la suppression des comptes inutilisés et des comptes génériques.

Santé

Exploitation et maintenance d'une unité médicale à Pristina et d'un dispensaire de base régional à Mitrovica doté d'un service d'intervention d'urgence

Oui La MINUK a assuré l'exploitation et la maintenance d'une unité médicale à Pristina et d'un dispensaire de base à Mitrovica, qui a assuré 1 087 consultations ambulatoires et s'est occupé de 5 urgences et de 4 évacuations sanitaires secondaires sur des avions de ligne.

Fourniture d'une aide médicale à 369 membres du personnel, notamment en liaison avec le poste médical de niveau I d'EULEX offrant des services de laboratoire et de soins dans les cas urgents, y compris des services d'ambulance, et conclusion d'un mémorandum d'accord avec l'hôpital de niveau II de la KFOR appartenant à l'OTAN, à Prizren (Allemagne), pour la consultation de spécialistes, les admissions en urgence, les analyses médicales, les examens radiologiques (tomographie par ordinateur) et les soins aux malades hospitalisés

Oui La MINUK a dispensé une aide médicale à un effectif moyen de 330 personnes, avec le concours d'EULEX, de la KFOR et d'établissements médicaux privés pour ce qui était de 30 consultations et interventions de spécialistes et de 12 évacuations sanitaires par voie terrestre.

Fourniture de services confidentiels de conseil sur le VIH et de dépistage volontaire

Oui La MINUK a proposé des services confidentiels de conseil sur le VIH et de dépistage volontaire.

Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 à l'ensemble du personnel des Nations Unies se trouvant dans la zone de la Mission

Oui La MINUK a fourni des services de sécurité 24 heures sur 24 à l'ensemble du personnel des Nations Unies se trouvant dans la zone de la Mission.

Présentation de 50 évaluations des risques de sécurité aux membres de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité

Oui La MINUK a présenté 50 évaluations des risques de sécurité aux membres de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité.

Appui au programme de sûreté et de sécurité sur le lieu de travail avec l'organisation de programmes d'initiation et de formation et la communication de bulletins périodiques sur la sécurité à tous les membres du personnel de la Mission

Oui La MINUK a apporté son concours au programme de sûreté et de sécurité sur le lieu de travail en organisant des programmes d'initiation, des séances de remise à niveau et des activités de formation et en diffusant des bulletins périodiques sur la sécurité auprès de tous les membres du personnel de la Mission.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) ÷ (1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	347,5	251,8	95,7	27,5
Contingents	–	–	–	–
Police des Nations Unies	352,0	225,9	126,1	35,8
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	699,5	477,7	221,8	31,7
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	17 785,2	16 468,7	1 316,5	7,4
Personnel recruté sur le plan national	8 746,6	8 995,4	(248,8)	(2,8)
Volontaires des Nations Unies	929,0	703,3	225,7	24,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	35,7	(35,7)	–
Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–	–
Total partiel	27 460,8	26 203,1	1 257,7	4,6
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	52,2	88,0	(35,8)	(68,6)
Voyages	367,0	524,4	(157,4)	(42,9)
Installations et infrastructures	3 384,0	3 385,6	(1,6)	–
Transports terrestres	359,4	252,0	107,4	29,9
Opérations aériennes	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Communications	1 567,2	771,2	796,0	50,8
Informatique	1 314,3	1 553,7	(239,4)	(18,2)
Santé	58,9	40,9	18,0	30,6
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 223,6	1 486,5	(262,9)	(21,5)
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	8 326,6	8 102,3	224,3	2,7
Total brut	36 486,9	34 783,1	1 703,8	4,7
Recettes provenant des contributions du personnel	3 582,3	3 499,4	82,9	2,3

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) ÷ (1)
Total net	32 904,6	31 283,7	1 620,9	4,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	36 486,9	34 783,1	1 703,8	4,7

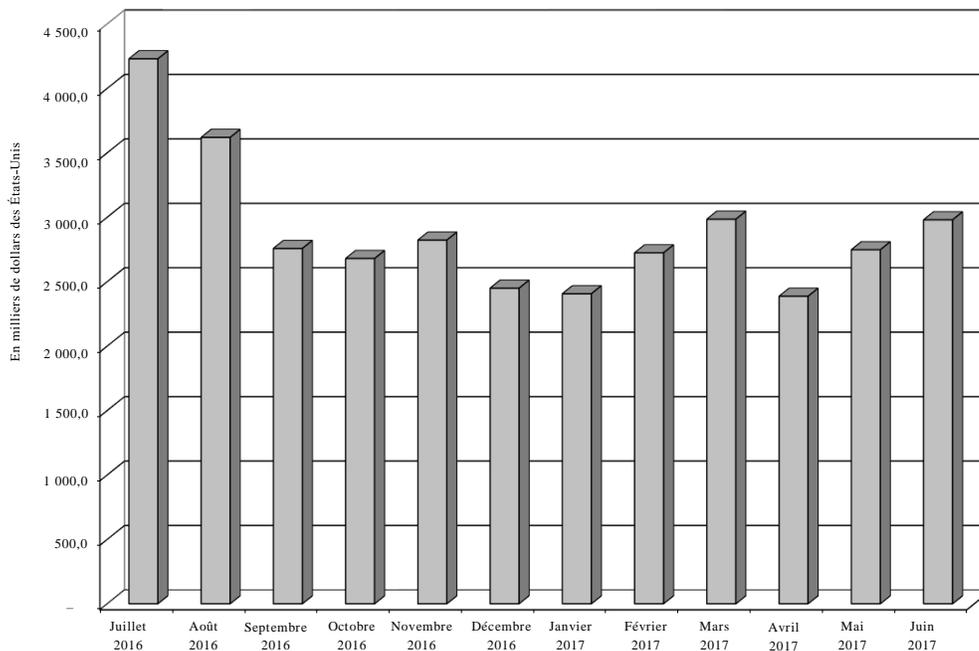
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégories	Répartition initiale du montant approuvé	Transfert	Répartition révisée
I. Militaires et personnel de police	699,5	—	699,5
II. Personnel civil	27 460,8	—	27 460,8
III. Dépenses opérationnelles	8 326,6	—	8 326,6
Total	36 486,9	—	36 486,9
Pourcentage de réaffectations			—

30. Il n'a pas été nécessaire de réaffecter des ressources pendant la période considérée.

C. Analyse des dépenses



31. Les dépenses plus élevées constatées en juillet et août s'expliquent principalement par la création d'engagements au titre du paiement des loyers, de la sécurité, des services d'entretien et de nettoyage, et de l'aménagement et de la rénovation des locaux. La légère augmentation des dépenses constatée au mois de mars est imputable aux décaissements effectués au titre de la rubrique Informatique et aux paiements correspondant aux autres services, à savoir les activités de programme, tandis que celle du mois de juin est liée aux dépenses d'appui au programme des Volontaires des Nations Unies, qui sont généralement réglées à la fin de l'exercice.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	54,7
Produits divers ou accessoires	–
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	124,8
Total	179,5

E. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	69,8
Contributions volontaires en nature	–
Total	69,8

^a Y compris les terrains et locaux fournis par le Gouvernement serbe au Bureau des Nations Unies à Belgrade.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	95,7	27,5 %

32. L'existence d'un solde inutilisé tient principalement au fait qu'aucune demande d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité n'a été déposée au cours de l'exercice, ainsi qu'au nombre plus faible que prévu des relèves et à une réduction du coût de l'indemnité de subsistance due aux retards pris dans l'arrivée du personnel de relève.

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	126,1	35,8 %

33. L'existence d'un solde inutilisé tient principalement au fait qu'aucune demande d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité n'a été déposée et que le taux effectif moyen de vacance de postes était de 22,2 % contre un taux budgétisé de 6 %.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	1 316,5	7,4 %

34. L'existence d'un solde inutilisé s'explique principalement par : a) un taux effectif moyen de vacance de postes supérieur aux prévisions (15,2 %, contre 5 % inscrit au budget) ; b) un coefficient d'ajustement effectif moyen de 24,7 % contre celui de 26,8 % inscrit au budget). La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par l'allocation de crédits correspondant au poste de chef des affaires juridiques (D-1), à un poste D-1 au Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations et à un poste P-4 au Bureau régional de Mitrovica, en application de la résolution 70/277 de l'Assemblée générale.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(248,8)	2,8 %

35. Le dépassement de crédits s'explique principalement par des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions en raison de l'augmentation des frais d'assurance maladie et du taux de l'indemnité pour enfant à charge à la suite de l'application du barème révisé des traitements et indemnités à compter de juillet 2016.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	225,7	24,3 %

36. L'existence d'un solde inutilisé s'explique principalement par : a) un taux effectif moyen de vacance de postes supérieur aux prévisions (16,7 %, contre le taux de 11 % prévu au budget) ; b) le fait que le montant moyen de l'indemnité de subsistance perçue par les Volontaires était inférieur au montant prévu au budget ; c) le nombre moins élevé des demandes de congés dans les foyers, d'indemnités d'installation et d'allocations de formation.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(35,7)	-

37. La variation s'explique par les dépenses imputées à la MINUK au titre du recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) principalement aux fins des activités d'appui menées dans le cadre d'Umoja-Extension 2 et de la mise en service d'Umoja dans le groupe 5, y compris la mise hors service de Galileo.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(35,8)	(68,6 %)

38. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le recrutement de spécialistes chargés d'apporter leur concours aux initiatives visant à faciliter l'action menée dans le domaine du patrimoine culturel, au projet du Groupe de travail sur les

personnes portées disparues et à l'étude analytique des attitudes des résidents du Kosovo, qui nécessitent des compétences spécialisées pour évaluer les besoins de la population locale, afin que la MINUK s'acquitte au mieux de son mandat compte tenu de l'évolution récente de la situation politique.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(157,4)	(42,9 %)

39. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) les voyages supplémentaires effectués à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission par le Bureau des Nations Unies à Belgrade aux fins de consultations politiques ; b) les dépenses imputées à la MINUK au titre des voyages liés aux activités d'appui menées dans le cadre d'Umoja-Extension 2 et de la mise en service d'Umoja dans le groupe 5, y compris la mise hors service de Galileo ; c) les voyages effectués par le personnel temporaire chargé d'assister le Bureau du conseiller principal pour les questions de police de la MINUK ; d) des dépenses des services organiques supérieures aux prévisions, en raison des voyages effectués à Pristina par l'équipe de la cellule mondiale de coordination afin de tenir avec la MINUK des consultations au sujet du projet de programme « Justice 2020 » et des voyages de l'expert des Nations Unies chargé de mettre en place le dispositif SAGE, dispositif normalisé de gestion des problèmes de sécurité.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	107,4	29,9 %

40. L'existence d'un solde inutilisé tient principalement aux raisons suivantes : a) une consommation de carburant inférieure aux prévisions ; b) des besoins inférieurs aux prévisions en matière de services de réparation et d'entretien et de pièces de rechange ; c) le coût inférieur de l'assurance-responsabilité, en conséquence du remplacement de 20 véhicules légers obsolètes par des véhicules hybrides électriques livrés en septembre 2016, de la diminution du parc automobile (16 véhicules légers en moins) et de l'externalisation des services de navette.

	<i>Écart</i>	
Communications	796,0	50,8 %

41. L'existence d'un solde inutilisé s'explique principalement par : a) le coût inférieur des services de liaison louée, en conséquence de la conclusion de nouveaux contrats-cadres ; b) le coût moins élevé que prévu des services de téléphonie mobile ; c) l'utilisation des liaisons hertziennes de l'ONU, en conséquence de quoi il n'a pas été nécessaire de recourir à la fibre optique comme système auxiliaire de sauvegarde ; d) le fait que les dépenses en matériel, pièces de rechange et fournitures du réseau de téléphonie par Internet, initialement inscrites à la rubrique Communications, ont été comptabilisées à la rubrique Informatique ; e) le fait qu'il n'a pas été nécessaire de procéder, comme prévu, à l'achat de matériel de conférence téléphonique et de visioconférence, ledit matériel provenant finalement d'une mission liquidée.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(239,4)	18,2 %

42. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) les dépenses imputées à la MINUK au titre des services contractuels liés aux activités d'appui

menées dans le cadre d'Extension 2 et la mise en service d'Umoja dans le groupe 5, y compris la mise hors service de Galileo et le service d'assistance informatique mis en place après le déploiement ; b) la comptabilisation du coût du matériel du réseau de téléphonie par Internet et de certaines pièces détachées et fournitures connexes, qui figurait initialement à la rubrique Communications, au titre de l'informatique.

	<i>Écart</i>	
Santé	18,0	30,6 %

43. L'existence d'un solde inutilisé tient principalement au fait qu'il n'a pas été nécessaire de recourir à des évacuations sanitaires ou des services mortuaires, ainsi qu'au coût des fournitures médicales, inférieur aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(262,9)	21,5 %

44. Le dépassement de crédits tient principalement à l'augmentation des besoins en matière de formation et au coût de mise en œuvre des activités effectuées au titre de 14 projets (306 000 dollars) relevant des rubriques État de droit, Droits de l'homme, et Appui aux communautés et facilitation des relations. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par la diminution des dépenses de fret et des dépenses connexes en matière de matériel de communication hérité d'autres missions.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

45. En ce qui concerne le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, soit 1 703 754 dollars ;

b) Se prononce sur l'affectation des autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2017, soit un montant de 179 500 dollars provenant du produit des placements (54 700 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (124 800 dollars).